

# ***I/ OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA CENTIF***

- Prestation de serment pour le Président de la CENTIF et les correspondants : à préparer par le SD CQJ.
- Recevoir et analyser les déclarations de soupçons des opérations suspectes et les autres déclarations prévues par la loi, et saisir le Procureur au besoin (mission permanente).
- Faire des rapports au Ministre de l'Economie et des Finances et à la BCEAO (mission permanente).
- Echanger des informations avec les autres CENTIF des Etats de l'UEMOA, et avec les services de renseignements financiers des Etats tiers (mission permanente).

## ***III/ DEMARCHE DE TRAVAIL***

- **Identification des assujettis** : *fora à tenir avec les autres organismes financiers (la Poste, la BRVM, les SGI, les Entreprises d'Investissement à Capital Fixe, les Agréés de change manuel) et les autres assujettis (les Apporteurs d'affaires aux organismes financiers, les Agents immobiliers, les marchands d'objets de grande valeur, pierres et métaux précieux, les transporteurs de fonds, les casinos et établissements de jeux y compris la LONASE, les agences de voyages et les ONG .*
- **Bonnes relations et bonne intelligence avec les assujettis** (renforcer les acquis).
- **Bonnes sources d'analyse** (une bonne base de données, et bonnes relations avec les autorités de contrôle).
- **Bonnes relations avec « le monde extérieur »** - les autres CENTIF, les organisations internationales, les partenaires au développement (renforcer les acquis).

## 2.1 Les Assujettis

Installer la confiance entre assujetti et la CENTIF : *des actions d'envergure doivent être menées immédiatement en direction de la Douane, des Impôts, de la Poste, des Assurances, Des Notaires et Avocats, des Agences de voyage, des Agences immobilières, des ONG, des casinos et établissement de jeux, des marchands ORP, les OPCVM, des Entreprises d'Investissement à Capital Fixe, des Agréés de change manuel, des Apporteurs d'affaires aux organismes financiers, les Commissaires aux comptes.*

- **Combien d'assujettis dans chaque secteur ?** *:poursuivre le recensement en cours pour les Agences de voyage , Agences immobilières, les ONG, les casinos et établissement de jeux, les marchands ORP, les OPCVM, les Entreprises d'Investissement à Capital Fixe, les Agréés de change manuel, les Apporteurs d'affaires aux organismes financiers ,les Commissaires aux comptes.*
- **Quelle est la nature de leurs affaires ?** *à réaliser chaque fois qu'un assujetti est identifié*
- **Est-ce que leurs affaires sont conduites de manière transparente ?** *investigation à mener chaque fois qu'un assujetti est identifié*
- **Est-ce que le secteur est bien réglementé ?** *investigation à mener chaque fois qu'un assujetti est identifié*
- **Est-ce qu'il y a une association qui ferait un bon partenaire (l'association des Banques par exemple).** *investigation à mener chaque fois qu'un assujetti est identifié*

## ***2.2 Les procédures internes***

- Définir les procédures pour assurer la communication avec les autorités de contrôle (la police, la douane, etc....).
- Assurer un suivi de la nomination du correspondant CENTIF au niveau des services de police.
- Procédures pour assurer la communication avec les CENTIF, la BCEAO, et les services de renseignement des Etats tiers.
- Suivi de la mise en place du dispositif LCB/FT dans le secteur des assurances.
- Exercices de typologie sur la base des dossiers instruits et des études menées (réalités du terrain ; informations recueillies) par la CENTIF.

## *2.3 Les Sources d'analyse*

- Mise en place de la base de données
  - L'identification des sources d'information interne.
    - Les autorités de contrôle identifiées
      - **Justice** : demande d'une connexion à la base de données de la Justice (Inspection Générale des Services de la Justice (IGJS) avec l'appui du correspondant CENTIF du Ministère de la Justice.
      - **Intérieur**: demande d'une connexion à la base de données de la Direction de l'Automatisation du Fichier (DAF) du Ministère de l'Intérieur
      - **Douane**
      - **Impôts**
      - **BCEAO**
      - **Direction de la Statistique**

- Autres bases de données

- ONG et autres assujettis (la CENTIF peut recevoir des informations des assujettis eux-mêmes en plus de celles fournies par les autorités de contrôle).
- Les données de l'Administration publique autre que l'Administration financière (services des mines pour les véhicules et le permis de conduire, le cadastre etc...).
- Identifier les autorités de contrôle pour chaque assujetti si elles existent.
- Mise en place des éléments de renseignements généraux fournis par les autres CRF.

## ***2.4 Autres tâches de la CENTIF***

- Former le personnel (2006 année de la formation /cf programme de formation).
- Former les assujettis (ouverture du Centre de formation de la CENTIF).
- Créer un site-web
- Adhérer au Groupe Egmont et entrer en contact avec les partenaires au développement.
- Définir une vision stratégique, l'identification des priorités du Sénégal.
- Revisiter la législation : l'amélioration de la loi sur le blanchiment avec intégration comme compétence de la CENTIF de la lutte contre le financement du terrorisme (urgence signalée).

- Nomination de correspondants CENTIF au niveau des services de Police
- Connexion à la base de données de la DAF (MI) ; de la Justice (IGSJ) avec l'appui du correspondant CENTIF/MJ
- Formation du personnel en vue de la compréhension des opérations Financières de l'Etat (expert externe)
- Etudes par un cabinet (CREA) portant sur l'évaluation de l'ampleur du système de remise alternative de fonds « HAWALA » au Sénégal.
- Mise en place d'un registre coté et paraphé comme instrument de contrôle au niveau des casinos et établissements de jeux et au niveau des marchands d'objets rares et précieux.